

LES AGRESSIONS SEXUELLES
CONTRE LES PERSONNES ÂNÉES
EXISTENT
ET MARQUENT PROFONDÉMENT

Soyons vigilants

Québec 

QU'EST-CE QU'UNE AGRESSION SEXUELLE ?

Que vous soyez une victime, un proche d'une victime ou une personne-ressource, il est essentiel de bien connaître la problématique des agressions sexuelles. Pour vous aider, voici de l'information importante.

D'abord une définition

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne¹. »

¹ Source : *Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*,
Gouvernement du Québec, 2001.

DES STATISTIQUES RÉVÉLATRICES

En 2008, les statistiques policières du Québec sur les agressions sexuelles révélaient que :

- ♦ **5341** infractions sexuelles ont été enregistrées par les corps policiers;
- ♦ **83 %** des victimes d'agression sexuelle sont de sexe féminin;
- ♦ **98 %** des auteurs présumés sont de sexe masculin².

Les agressions sexuelles demeurent un acte criminel dont le taux de dénonciation à la police est très bas. Elles demeurent sous-dénoncées dans tous les groupes d'âge. Toutefois, les agressions sexuelles déclarées envers les personnes de 55 ans et plus ont augmenté depuis 2001 passant de 54 à 109 victimes en 2008, soit 94 femmes et 15 hommes. La majorité de ces crimes a été déclarée à la police, peu de temps après avoir été commis. La hausse des agressions sexuelles déclarées envers les personnes de 55 ans et plus peut refléter une augmentation réelle de ce type de crime ou une hausse de la déclaration de ces crimes à la police.

LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES, UNE RÉALITÉ

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée³. »

Souvent, les personnes âgées sont victimes de plus d'une forme de maltraitance. Les différents types de maltraitance subie par les personnes aînées sont notamment de nature physique, psychologique, émotionnelle, matérielle, financière et sexuelle, ou encore de la négligence ainsi que de la violation des droits de la personne.

² Source : *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*, ministère de la Sécurité publique, décembre 2009.

³ Source : *Plan d'action gouvernemental en matière de maltraitance envers les personnes aînées (projet)*, ministère de la Famille et des Aînés, mars 2010.



L'AGRESSION SEXUELLE CONTRE UNE PERSONNE ÂÎNÉE, UN TABOU

Une personne peut être victime d'agression sexuelle à tout âge de sa vie. Peu importe l'âge, l'agression sexuelle se manifeste de la même façon, et les personnes âgées peuvent être victimes de l'une ou l'autre des formes de violence sexuelle suivantes : menace d'agression sexuelle, exhibitionnisme, voyeurisme, pénétration buccale, vaginale et anale, attouchement, etc.

L'agression sexuelle peut survenir dans une relation où il y a un lien de confiance envers l'agresseur ou lorsqu'une personne est ou semble être en position de pouvoir ou d'autorité. Elle peut avoir lieu à la maison ou dans un foyer d'hébergement, dans un établissement de soins de santé ou encore dans un milieu fréquenté quotidiennement par les personnes âgées : épicerie, parc, club social, salle de séjour, bus, métro, voisinage⁴. L'agression sexuelle est une forme de maltraitance qui doit être dénoncée.

DES MYTHES

ET DES PRÉJUGÉS TENACES

Des conceptions stéréotypées sur le comportement des femmes et les agressions à caractère sexuel sont encore véhiculées dans la société. Les préjugés concernant les personnes âgées sont qu'elles :

- ♦ Ne peuvent subir d'agression sexuelle dans un contexte conjugal;
- ♦ Ne peuvent être agressées sexuellement en raison de leur âge;
- ♦ N'ont pas de vie sexuelle active;
- ♦ Ne peuvent pas être agressées par les personnes qui leur prodiguent des soins.

⁴ Inspiré du guide de l'animatrice *Violence sexuelle subie par les aînées : Briser le tabou pour mieux soutenir les femmes*, 2008, produit par le Regroupement québécois des CALACS.

DES CONSÉQUENCES GRAVES⁵

Les conséquences d'une agression sexuelle dans la vie d'une personne âgée peuvent être nombreuses et affectent, entre autres, sa santé et son bien-être. La personne âgée victime d'agression sexuelle peut présenter les réactions suivantes :

- ♦ **CONFUSION** des sentiments;
- ♦ Anxiété, ambivalence, méfiance, doute de soi, colère;
- ♦ Angoisse, perte d'appétit;
- ♦ Baisse de l'estime de soi;
- ♦ Difficulté à faire confiance aux autres;
- ♦ Repli sur soi, sentiment de **SOLITUDE**, peur du rejet;
- ♦ Isolement, peur de sortir, changement dans les loisirs et activités sociales;
- ♦ Retour en arrière, cauchemars, troubles du sommeil;
- ♦ Perte de mémoire, difficultés de concentration;
- ♦ Consommation de **MÉDICAMENTS**, d'alcool ou de drogue;
- ♦ Problèmes de santé mentale, syndrome post-traumatique, humeur dépressive, perte de jouissance de la vie, idées suicidaires, tentative de suicide, **SUICIDE**;
- ♦ Problèmes de santé physique tels que l'incontinence urinaire, l'hypertension, les ITSS (infections transmises sexuellement ou par le sang);
- ♦ Problèmes financiers : coût de la médication, d'une hospitalisation, d'un déménagement, de la perte d'emploi;
- ♦ Problèmes spirituels : bouleversements des valeurs, de la foi, perte des repères;
- ♦ Troubles de comportement.

POUR VENIR EN AIDE À UNE VICTIME⁶

Le soutien des membres de la famille, des proches, des amis et des intervenants joue un **rôle important** dans le processus de guérison d'une personne âgée victime d'agression sexuelle. Voici les **comportements souhaitables** à adopter auprès d'une personne qui a été victime d'agression sexuelle.

Écouter

Écoutez ce que la victime a à dire sans porter de jugement. Laissez-la s'exprimer dans ses mots, à sa façon, à son rythme.

Croire

Croyez ce que la victime vous dit. C'est son vécu et sa perception. Vous devez vous centrer sur ce qu'elle dit et vit.

Recevoir

Recevez ce que la victime dit sans minimiser ni amplifier les faits, les émotions, les conséquences.

Encourager ses forces

Valorisez les « bons coups » de la victime. Soulignez ses forces, son courage d'en parler.

La déculpabiliser

Faites comprendre à la victime que ce n'est nullement sa faute si elle a subi une agression sexuelle. L'agresseur est entièrement responsable de ses actes.

Favoriser son autonomie

Aidez la victime à reprendre du pouvoir sur sa vie, tout en étant présent. Donnez-lui de l'espace pour respirer, pour reprendre son niveau de fonctionnement habituel.

Valider ses émotions

Aidez la victime à exprimer ce qu'elle ressent en normalisant ses réactions, émotions et sentiments (colère, rancœur, culpabilité, baisse de l'estime de soi). Rassurez-la! Toute personne a droit au respect de son intégrité, et l'agression sexuelle est inacceptable et criminelle.

Aider et accompagner

Montrez-vous disponible, que ce soit pour en parler ou pour accompagner la victime. Il est important de lui dire qu'il existe aussi des ressources d'aide. Dirigez-la vers ces ressources ou faites-vous aider par ces dernières.

⁵ Inspiré du guide de l'animatrice *Violence sexuelle subie par les aînées : Briser le tabou pour mieux soutenir les femmes*, 2008, produit par le Regroupement québécois des CALACS.

⁶ Source : *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, Table de concertation sur les agressions sexuelles de Montréal, 2008.

AIDE, INFORMATION ET RÉFÉRENCE

Quels que soient votre âge, votre condition, votre sexe, que vous soyez une victime d'agression sexuelle, un proche ou une personne-ressource, vous pouvez obtenir de l'aide en tout temps. Plusieurs professionnels des réseaux publics, parapublics et communautaires sont spécialement formés pour vous donner du soutien.

ÉCOUTE, INFORMATION, RÉFÉRENCE

vers l'ensemble des ressources d'aide et de protection.

Ligne sans frais, accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine, partout au Québec.

SERVICES POLICIERS assistance immédiate

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

Un CSSS est constitué d'un ou plusieurs CLSC, de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et, dans la majorité des cas, d'un centre hospitalier. Pour trouver les coordonnées du CSSS de votre territoire, visitez le site.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (RQCALACS)

Le RQCALACS regroupe les CALACS, mobilise les personnes et les groupes dans la lutte contre les agressions sexuelles et suscite des changements sociaux et politiques.

RÉSEAU DES CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC)

Les CAVAC dispensent des services d'aide et d'accompagnement gratuits et confidentiels à toute personne qui a été victime d'un crime commis au Québec, à ses proches ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel.

LIGNE INFO-ABUS (POUR LES PERSONNES ÂGÉES)

La ligne Info-Abus aux aînés est un service téléphonique bilingue et confidentiel d'écoute, d'information et de référence offert aux personnes âgées victimes d'abus psychologique, financier ou physique.

SITE WEB

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

www.scf.gouv.qc.ca

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce dépliant:
Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine au 418 643-9052

1 888 933-9007 ou **514 933-9007**

911

www.msss.gouv.qc.ca

1 877 717-5252

www.rqcalacs.qc.ca

1 866 LE CAVAC (1 866 532-2822)

www.cavac.qc.ca

1 888 489-2287

www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca

www.msss.gouv.qc.ca

1.888.933.9007